

Département de la Loire

Arrondissement : MONTBRISON

COMMUNE DE BOISSET SAINT PRIEST

Séance du 7 février 2025

Convocation du 1^{er} février 2025

Présents : André GAY, Georges FATISSON, Lydie MANTOUT, Jean-Claude VIGNAL, Christophe LAURENT, Magali SCHULZ, Florence HAROUX, Daniel MONDON, Jordan VOLDOIRE, Amandine BROUILLOUX, André ROCHETTE, Céline DURIEUX GOUTTE

Représentés : Christèle BERTHEAS représentée par Lydie MANTOUT, Thibault VITALE représenté par André GAY, Magali PUIER-JUQUEL représentée par Florence HAROUX

Secrétaire de la séance : Georges FATISSON

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adressé à chaque membre. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler. Aucune remarque n'est à rajouter. Le procès verbal de la séance du 6 décembre 2024 est adopté.

DE_001_2025 - **Bien vacant et sans maître - Parcelle cadastrée A 10, incorporation dans le domaine privé communal.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, notamment son article 147,

VU l'article 713 du Code Civil,

VU les articles 7i et 8i de l'ordonnance 2006-460 du 21 avril 2006,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses L.1123-1, L.1123-2 et L.1123-3,

VU l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 3 juin 2024,

CONSIDERANT que l'arrêté n°2024-017 relatif à la Parcelle cadastrée A 10 : Bien présumé vacant et sans maître a été publié et affiché le 8 juin 2024 jusqu'au 15 décembre 2024,

CONSIDERANT la parution au journal « L'Essor Affiches Loire » le 14 juin 2024,

CONSIDERANT que depuis six mois, aucun propriétaire présumé ne s'est fait connaître,

Le conseil municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DECIDE de l'incorporation dans le domaine privé de la Commune de la parcelle cadastrée A 10.

DIT que la délibération sera, en plus des mesures de publicité de droit commun, affichée sur le terrain, transmise au représentant de l'Etat et à la DGFIP.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents s'y référant.

DE_002_2025 - **Bois de Momey, application au régime forestier**

Monsieur le maire expose ce qui suit :

EXPOSE DU PROJET :

La commune de Boisset Saint-Priest est propriétaire de plusieurs parcelles boisées. Afin de créer un patrimoine forestier, de valoriser ces parcelles en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle et d'avoir une garantie de conservation, la commune demande leur application au régime forestier.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ca ou m ²)	Surface proposée à l'application du RF (en ca ou m ²)
BOISSET ST PRIEST	C	1252	Bois de Momey	63510	63510
TOTAL				63510	63510

Après en avoir délibéré le conseil municipal demande à l'unanimité l'application du régime forestier pour la parcelle désignée ci-dessus.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Lydie MANTOUT annonce que Laurence VEY a rejoint l'équipe de l'école début janvier. Son intégration se passe bien.

Le départ en retraite d'Edith CAMPIDELLI a eu lieu au 31 janvier 2025.

Signalisation : l'approvisionnement des panneaux est fait.

Monuments aux Morts : les travaux sont en cours.

QUESTIONS DIVERSES

Le goudronnage des chemins débute le 12 février 2025. 4 chemins sont concernés (Chemin des Bleuets à St Priest, Chemin du Moulin à Huile aux Varrats, Chemin des Demoiselles aux Barillons, et le Chemin de la Terrasse). Les travaux devraient être terminés au 21 février 2025.

Nous sommes en relation avec la Région pour l'acquisition de trois abris bus, qui pourraient être positionnés à la Vaure, à Fontvial et aux Granges.

Le recensement est en cours, l'avancement est à 90 %. Des relances sont faites pour sensibiliser les administrés à répondre au plus vite.

La séance est levée à 21 heures.